

**Séance du 31 mars 2011**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.**

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à Mme Lauqué, M. Causse à Mme Bisauta, M. Lozano à Mme Chevrel, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Jeunesse - Convention de partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine pour l'opération « Sac Ados ».

Dans le cadre de sa politique transversale « Temps libres solidaires en Aquitaine », le Conseil régional met en oeuvre depuis 2006 le dispositif « Sac Ados Aquitaine ». Cette opération s'adresse aux jeunes Aquitains de 16 à 22 ans, en situation économique et sociale fragile, souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France (séjour individuel ou en groupe) et qui ne pourraient pas le faire sans un accompagnement méthodologique et/ou financier.

Au titre de l'appel à projets 2011, le Conseil régional a retenu, entre autres structures, la Ville de Bayonne qui, dans le cadre de sa politique jeunesse, souhaite favoriser l'autonomie des jeunes. Ainsi, la commune se voit attribuer « 10 Sac Ados », qui seront gérés par le Bureau Information Jeunesse.

La convention visant à formaliser le partenariat entre le Conseil Régional et la Ville, engage cette dernière à :

- adhérer à la charte qualité du dispositif ;
- proposer le dispositif aux jeunes concernés ;
- mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'animation locale du dispositif et au suivi des projets jeunes (cette mission sera assurée par le Bureau Information Jeunesse) ;
- participer aux ateliers d'échanges de pratiques et de formation ;
- transmettre une évaluation annuelle ;
- assurer une lisibilité de l'action régionale dans sa propre communication.

De son côté, le Conseil régional met gratuitement à disposition de la Ville le dispositif « Sac Ados Aquitaine » ainsi que les « packs Sac Ados » attribués.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine, jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.